



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 10 mars 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Additif Journée des 25 et 26 février

U18 D4 – GROUPE B

Rencontre 25406897 : FC LA ROUPIE / FC LILLERS (b)

Réserves d'avant match de LA ROUPIE, sur joueurs de l'équipe première U18 susceptibles d'être descendus en équipe B pour ce match non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/3

Amende de 17 € à LA ROUPIE .

Journées des 4 – 5 mars 2023

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 24762279 : US MONCHY au BOIS (b) / BEAUMETZ SUD ARTOIS (b)

1^{er} forfait de BEAUMETZ

MONCHY au BOIS bat BEAUMETZ SUD ARTOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BEAUMETZ

SENIORS D5 – GROUPE E

Rencontre 24762808 : FC DAINVILLE / AAE DOURGES

1^{er} forfait De DOURGES

DAINVILLE bat DOURGES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à DOURGES

SENIORS D7 – GROUPE B

Rencontre 25052993 : FC LILLERS (c) / AS LYSSOIS (b)

2eme forfait de LYSSOIS

LILLERS bat LYSSOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LYSSOIS

U17 D1

Rencontre 25404203 : Ent. ATREBATE BOUBERS / ASS BOIGNIES

1^{er} forfait d'OIGNIES

Ent. ATREBATE BOUBERS bat OIGNIES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à OIGNIES

Match retour à ATREBATE BOUBERS

U16 D2 – GROUPE C

Rencontre 25404443 : OLYMPIQUE BURBURE / ES SAINTE CATHERINE

2eme forfait de SAINTE CATHERINE

BURBURE bat SAINTE CATHERINE par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à SAINTE CATHERINE

Match retour à BURBURE

U18 D4 – GROUPE B

Rencontre 25406903 : US HESDIGNEUL (b) / FC LILLERS (b)

1^{er} forfait de LILLERS

HESDIGNEUIL bat LILLERS par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LILLERS

Match retour à HESDIGNEUL

U18 D4 – GROUPE

Rencontre 25406961 : AS NOYELLES les VERMELLES / AS VIOLAINES

1^{er} forfait de NOYELLES les VERMELLES

VIOLAINES bat NOYELLES les VERMELLES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à NOYELLE les VERMELLES

U15 A 8 – GROUPE B

Rencontre 25412186 : ES LAVENTIE (b) / AS PONT à VENDIN (b)

1^{er} forfait de PONT à VENDIN

LAVENTIE bat PONT à VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à PONT à VENDIN

Match retour à LAVENTIE

U15 A 8 – GROUPE C

Rencontre 25412241 : US NOEUX (c) / FC LA ROUPIE

1^{er} forfait de LA ROUPIE

NOEUX bat LA ROUPIE par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LA ROUPIE

Match retour à NOEUX

U15 A 8 – GROUPE D

Rencontre 25412297 : US CHTS AVION (b) / ES ELEU

1^{er} forfait d'ELEU

AVION bat ELEU par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à ELEU

Match retour à AVION

U13 D3 – GROUPE B

Rencontre 25693745 : AFCLL BETHUNE / ESD ISBERGUES (c)

1^{er} forfait d'ISBERGUES

BETHUNE bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à ISBERGUES

Match retour à BETHUNE

U13 D4 – GROUPE D

Rencontre 25694185 : CSO MARLES (c) / US GRENAY (b)

1^{er} forfait de MARLES

GRENAY bat MARLES par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à MARLES

U13 D4 – GROUPE K

Rencontre 25694394 : FCF HENIN / CS DIANA LIEVIN (b)

1^{er} forfait de LIEVIN DIANA

HENIN bat LIEVIN DIANA par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LIEVIN DIANA

Match retour à HENIN

U11 MATIN D4 – GROUPE I

Rencontre 25698183 : USO BRUAY (d) / FC LILLERS (b)

1^{er} forfait de LILLERS

BRUAY bat LILLERS par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LILLERS

U18 – D3 – POULE A

Rencontre 25406592 : FC CALONNE / RC SAINS

Réserves d'avant match de CALONNE FC 6, sur la qualification et / ou participation du joueurs / des joueurs DEREENIEUX Noah, VOLCKAERT Enzo, BRANDT Mathéo, DELSART Enzo, LAHUTTE Mayson, LEFEBVRE Quentin, FONSON Lucas, ERODIO Mathéo, BRANDT Hugo, COPIN Ethan, ZAJAC Flavian, du club du SAINS RC, motif sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 6/2

Amende de 17 € à CALONNE FC 6.

U18 – D3 – POULE B

Rencontre 25406651 : UAS HARNES / USA LIEVIN

Réserves techniques de HARNES UAS, sur la validation de but, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 6/3

Amende de 17 € à HARNES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

Parution du mardi 14 mars 2023